



# RISTOURNE

ISSUE DES CONTRIBUTIONS DES FORMATIONS INITIALES ET SUPÉRIEURES  
DE LA CCT DE LA BRANCHE SUISSE DE L'ENVELOPPE DES ÉDIFICES

## BUT DE LA RISTOURNE

- Les parties contractantes de la branche de l'enveloppe des édifices suisse ont, entre autres pour objectif d'améliorer la réputation du corps de métier. Il s'agit d'y parvenir aussi par la promotion ponctuelle et le soutien de personnes bénéficiant de formations initiales et supérieures.
- Pour faire droit à ces objectifs et d'autres, les travailleurs et employeurs assujettis à la CCT ont l'obligation de verser des contributions pour les formations initiales et supérieures
- Une part considérable de ces recettes est affectée au perfectionnement professionnel au sein de la branche et à la promotion.

### PRINCIPES ET CONDITIONS-CADRES

Seuls ont droit à une ristourne les travailleurs assujettis à la CCT de la branche de l'enveloppe des édifices suisse, qui ont payés les contributions pour les formations initiales et supérieures.

Sont exclus de ces services (Art. 5.2 CCT):

- Les directeurs et cadres
- Le personnel ayant principalement des tâches commerciales, administratives et de planification
- Maîtres titulaires d'un diplôme fédéral, conducteurs de travaux enveloppe des édifices ou contremaîtres titulaires d'un brevet fédéral.

Sont exclues aussi, les entreprises des cantons de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne, de Genève, de Vaud et du Valais.

## APERÇU DES RISTOURNES

GENRE DE COURS	ENTREPRISES MEMBRES AVEC MODULE «FORMATION SUPÉRIEURE»	ENTREPRISES SANS MODULE «FORMATION SUPÉRIEURE»*
Maître	15 %	15 %
Conseiller énergétique des bâtiments	35 %	28 %
Conducteur de travaux enveloppe des édifices	20 %	15 %
Chef de projet montage solaire	40 %	32 %
Chef de chantier	40 %	32 %
Chef d'équipe	50 %	40 %
Cours spécifiques internes	bis 35 %	bis 30 %
Cours spécifiques externes	bis 20 %	bis 20 %
Cours ST/ PS	35 %	30 %
Compétences professionnelles générales	bis 15 %	bis 15 %

\* Les ristournes allouées aux participants aux cours d'entreprises membres d'Enveloppe des édifices Suisse avec module «formation supérieure» sont identiques à celles attribuées à ceux qui sont employés par des entreprises sans module «formation supérieure» ou par des entreprises non-membres. La différence des pourcentages provient du fait que les participants aux cours de formation supérieure issus d'entreprises membres avec module «formation supérieure» bénéficient d'une réduction des coûts du cours. La ristourne ne peut être accordée qu'une fois les documents nécessaires fournis.



## REMARQUES AU SUJET DES COURS

MAÎTRE (Dipl. fédéral)	Les maîtres sont des entrepreneurs compétents dans le marché de l'enveloppe des édifices.
CONSEILLER ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS (Brevet fédéral)	Les conseillers en énergie des bâtiments titulaires du brevet fédéral sont des spécialistes compétents pour une évaluation énergétique intégrale lors de l'assainissement des immeubles.
CONDUCTEUR DE TRAVAUX ENVELOPPE DES ÉDIFICES (Brevet fédéral)	Les conducteurs de travaux enveloppe des édifices sont des gestionnaires pratiques du bâtiment. Ils sont en mesure de s'occuper de plusieurs objets avec compétence et de coordonner les travaux.
CHEF DE PROJET MONTAGE SOLAIRE (Brevet fédéral)	Le responsable du projet conçoit et monte l'installation solaire. Il est le professionnel responsable du début à la fin du projet.
CHEF DE CHANTIER	Les chefs d'objets se distinguent par leurs compétences professionnelles qui les habilitent à diriger avec compétence un projet de construction d'enveloppe du bâtiment, intégral, avec plusieurs groupes de travail engagés en fonction de la construction et de son évolution.
CHEF D'ÉQUIPE	Les chefs de groupes se distinguent par leurs compétences professionnelles qui les habilitent à diriger avec compétence un petit groupe de travail.
COURS SPÉCIFIQUES (Internes/externes)	Il s'agit de cours tels que: » Cours sur les parafoudres » Cours sur les toits plats » Cours solaires » Cours pour conducteurs de grues » Cours de conduite des engins élévateurs etc.
COURS ST/ PS	Cours ayant trait à la sécurité au travail et à la protection de la santé des travailleurs: » Cours de base PERCOS » Cours post-grade PERCOS » Cours ST/PS pour les travailleurs etc.
COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES GÉNÉRALES	Il s'agit de cours tels que: » Cours CAO etc.

- Il n'y a pas de ristourne pour des cours qui ne sont pas mentionnés ci-dessus. Des demandes y relatives peuvent être adressées à Enveloppe des édifices Suisse.
- Les ristournes sur les cours sont prises en compte rétroactivement mais au maximum 2 ans à partir du dépôt de la demande.
- Enveloppe des édifices Suisse se réserve le droit de se distancer des indications fournies, lorsque le cas le justifie.



## COMMENT PUIS-JE OBTENIR DES RISTOURNES?

Les ristournes pour les cours de formation initiale et supérieure peuvent être requises après avoir fréquenté les cours y relatifs.

Les justificatifs nécessaires doivent être fournis avec la demande de ristourne. Les documents suivants doivent être joints dans tous les cas à la demande:

- ▲ Formule demande de ristourne\*
- ▲ Confirmation et décompte du cours
- ▲ Justificatif CPN – décompte des contribution aux frais d'exécution, à la formation initiale et continue\*\*
- ▲ Données bancaires, no IBAN

\* Formule de demande de ristourne: Courriel: [enveloppe-edifice.swiss](mailto:enveloppe-edifice.swiss) ou [polybat.ch](mailto:polybat.ch)

\*\* Ce justificatif est constitué par la déclaration qui une fois par année est adressée au secrétariat de la commission paritaire nationale de la CCT de la branche de l'enveloppe des édifices suisse (CPN) et au moyen de laquelle les travailleurs assujettis à la contribution à la formation initiale et continue sont annoncés. Veuillez de ce fait, conserver une copie de cette déclaration.

### CES DOCUMENTS DOIVENT ÊTRE ADRESSÉS À:

Association Enveloppe des édifices Suisse

Ursula Marugg

Lindenstrasse 4

9240 Uzwil

### QUESTIONS

Ursula Marugg – Enveloppe des édifices Suisse

T 071 955 70 30

[ursula.marugg@gh-schweiz.ch](mailto:ursula.marugg@gh-schweiz.ch)

Dominik Frei – Enveloppe des édifices Suisse

T 071 955 70 30

[dominik.frei@gh-schweiz.ch](mailto:dominik.frei@gh-schweiz.ch)

Marco Walker – Association Polybat

T 071 955 70 41

[marco.walker@polybau.ch](mailto:marco.walker@polybau.ch)

AU BULLETIN DE COMMANDE 